

Enquête 2017 de l'ICDPPC

Chaque autorité membre de l'ICDPPC est invitée à répondre à cette enquête qui donnera une vue d'ensemble des autorités de protection des données et de la vie privée telles qu'elles se présentent en 2017.

L'enquête sert les objectifs énoncés dans la [Résolution sur le développement de nouveaux indicateurs de la protection des données](#), adoptée par la 38^e session de la Conférence internationale des commissaires à la protection des données et de la vie privée, en octobre 2016.

Instructions :

- Merci de répondre à l'enquête avant le 20 Avril 2017.
- Une seule participation par autorité membre.
- Si l'autorité est rattachée à une administration plus importante, merci de répondre aux questions qui suivent uniquement en ce qui la concerne (particulièrement sous la Partie C consacrée aux ressources financières et humaines).
- Il vous sera demandé, pour certaines questions, de fournir des renseignements concernant l'année 2016, s'agissant de l'année complète la plus récente. Merci d'y répondre en vous référant soit à cette année civile soit, lorsque ce sera plus approprié, au dernier exercice clos pour lequel vous disposiez de données chiffrées.
- Efforcez-vous de répondre à toutes les questions. Si toutefois vous n'êtes pas en mesure de répondre à l'une d'elles, passez à la suivante et soumettez la réponse incomplète.

Pour en savoir plus sur les modalités de publication et de diffusion des renseignements recueillis grâce à cette enquête, cliquez ici: <https://icdppc.org/wp-content/uploads/2017/03/ICDPPC-Census-2017-Notes.pdf>.

Le Secrétariat de l'ICDPPC

TABLE DES MATIÈRES

Elle comprend 59 questions qui s'articulent en 7 Parties, comme suit :

- A. Profil d'autorité
- B. Législation sur la protection des données, juridiction et dispenses
- C. Ressources financières et humaines de l'autorité
- D. Pouvoirs de sanction de l'autorité, traitement des affaires et reddition de comptes
- E. Flux de données, application de la législation et coopération par-delà les frontières
- F. Notification des atteintes
- G. Questions diverses

Contacts principaux

Prénom	Nom	Address électronique	Numéro téléphone

(ces renseignements ne seront pas publiés mais permettront au Secrétariat de clarifier des réponses s'il en est besoin)

A. Profil d'autorité

1. Merci de fournir les renseignements suivants concernant votre autorité de protection des données et de la vie privée:

a) Nom :

b) Pays/économie:

c) Région :

- a. Afrique et Moyen-Orient
- b. Asie
- c. Europe
- d. Océanie
- e. Amérique du Nord
- f. Amérique du Sud ou Amérique centrale
- g. Autre région

d) Au cours de quelle décennie l'autorité a-t-elle été créée ?

- a. Avant 1980
- b. Entre 1980 et 1990
- c. Entre 1990 et 2000
- d. Entre 2000 et 2010
- e. Depuis 2010

e) Année de création :

2. L'autorité a-t-elle une présence officielle dans le monde numérique ? Oui/Non

2.a S'il y a lieu, veuillez fournir les détails pour les médias sociaux suivants:

- i. Site web - L'adresse URL ou le nom de son site web
- ii. Twitter - L'adresse URL ou son nom d'utilisateur
- iii. Facebook - L'adresse URL ou son nom d'utilisateur
- iv. Chaîne YouTube - L'adresse URL ou son nom d'utilisateur
- v. Tout autre compte de média social, le cas échéant:

3. L'autorité publie-t-elle un rapport annuel ? Oui/Non

3.a Est-ce que ce rapport annuel est disponible en ligne ? Oui/Non

Si oui, veuillez fournir une référence URL:

4. Comment est désigné le responsable de l'autorité ?

- a. Désignation par l'exécutif
- b. Désignation par le législateur
- c. Élection
- d. Mouvement dans la fonction publique/recrutement direct
- e. Autre mode de désignation

B. Législation sur la protection des données, juridiction et dispenses

1. L'autorité exerce-t-elle une supervision sur les pratiques en matière de protection des données suivies par :
 - a. le secteur public uniquement ?
 - b. le secteur privé uniquement ?
 - c. l'un et l'autre secteurs ?

2. En sus d'une législation pertinente, la Constitution de votre pays contient-elle une référence à la protection des données ou à la vie privée ? Oui/Non
 - 2.a Si oui, veuillez fournir la référence précise dans la Constitution de votre pays (un lien URL serait apprécié)

3. En plus des compétences qui lui sont assignées en application de la législation sur la protection des données ou sur la vie privée, veuillez indiquer si l'autorité exerce-t-elle une quelconque fonction en vertu d'une législation relative à l'information, aux droits ou à la transparence semblable à celles qui suivent:
 - a. Législation relative à l'accès aux données des administrations ou à la liberté de l'information
 - b. Législation relative aux communications électroniques non sollicitées ou spams
 - c. Législation relative aux droits de l'homme ou à la lutte contre la discrimination
 - d. Législation relative à l'infrastructure à clé publique ou à la cryptographie
 - e. Législation relative à la cybersécurité
 - f. Législation relative à la portabilité des données
 - g. Législation relative à l'éthique dans la gestion des affaires publiques
 - h. Droit de la concurrence
 - i. Réglementation des télécommunications
 - j. Législation relative aux données de santé

4. La législation en vigueur concernant la protection des données ou la vie privée prévoit-elle :
 - a. une dispense partielle pour les services de renseignements et de sécurité de l'État ?
 - b. une dispense totale pour les services de renseignements et de sécurité de l'État ?

5. Cette législation a-t-elle fait l'objet d'une révision au cours des trois dernières années ?
Oui/Non

6. Fait-elle actuellement l'objet d'une révision ? Oui/Non

C. Ressources financières et humaines

1. À combien s'élevaient les recettes totales de l'autorité au titre de l'année 2016 (exprimées dans la devise du pays)? (Pas de décimales, s'il vous plaît ne pas mettre des virgules ou des points pour différencier des milliers)

	Revenu	Devise
2016		

2. Quelle est la tendance suivie par le budget total de l'autorité par rapport à l'année précédente ?
 - a. Il a augmenté.
 - b. Il est resté identique.
 - c. Il a diminué.
- 2.a Si le budget de l'autorité était supérieur à celui de l'année précédente, dans quelle proportion a-t-il augmenté ?
 - i. 1 à 5 %
 - ii. 6 à 10 %
 - iii. 11 à 20 %
 - iv. Plus de 20 %
3. D'où proviennent les recettes de l'autorité ? (plusieurs réponses possibles)
 - a. Subventions publiques – Oui/Non
 - b. Droits d'enregistrement ou redevances de licence – Oui/Non
 - c. Prestation de services payants (par ex. audits, formations, publications) – Oui/Non
 - d. Amendes et pénalités – Oui/Non
 - e. Autres – Oui/Non (préciser)
4. Combien de personnes sont employées par l'autorité (en équivalents temps plein)?
5. Comment a évolué l'effectif total par rapport à l'année précédente ?
 - a. Il a augmenté.
 - b. Il est demeuré inchangé.
 - c. Il a diminué.
6. Préciser la répartition géographique des agents :
 - a. Site unique : tous les agents travaillent au même endroit
 - b. Répartition entre deux sites
 - c. Répartition entre plus de deux sites

D. Pouvoirs de sanction de l'autorité, traitement des affaires et reddition de comptes

1. Quelles sont les principales fonctions exercées par l'autorité en application de la législation sur la vie privée ou la protection des données ? (plusieurs réponses possibles)
 - a. Médiation/arbitrage
 - b. Recherche sur les politiques
 - c. Traitement de plaintes
 - d. Tenue de registre(s)
 - e. Audits/inspections
 - f. Communication avec le public/sensibilisation
 - g. Promotion des droits/de la législation relatifs à la vie privée
 - h. Contrôle/enquête/sanction
 - i. Autres (préciser)

2. Combien d'affaires l'autorité a-t-elle accepté d'examiner en 2016 ?

3. L'autorité est-elle habilitée à :
 - a. prononcer des décisions à caractère exécutoire dans chaque affaire ? Oui/Non
 - b. formuler des recommandations dans chaque affaire ? Oui/Non
 - c. saisir une autre instance investie de pouvoirs de décision ? Oui/Non

4. Les décisions ou recommandations de l'autorité peuvent-elles faire l'objet d'un appel devant une autre instance (organisme ou juridiction) ? Oui/Non.
 - 4.a Si oui, combien d'affaires ont été concernées par un appel en 2016 ?

5. L'autorité rend-elle publiquement compte des affaires qu'elle a traitées ? Oui/Non.
Si oui :

5.a. Combien de délibérations a-t-elle publiées l'année dernière ?	
5.b Est-ce que les rapports de cas sont affichés sur le site web de l'autorité ? Veuillez fournir l'URL	
5.c Chaque délibération se voit-elle attribuer une cote formelle ?	Oui/No
5.d Est-ce que les délibérations sont archivées ? (par exemple, sur le site web d'un institut d'information juridique) ?	Oui/No

Attention : Veuillez répondre à Q6.b et Q7 dans la devise nationale de votre pays

6. L'autorité inflige-t-elle des *amendes ou pénalités* en cas d'infraction aux dispositions de la législation sur la protection des données ou la vie privée ? Oui/Non.
 - 6.a Si oui, conserve-t-elle une partie de leur montant ? Oui/Non

- 6.b Veuillez indiquer le montant de la plus forte amende ou pénalité infligée par l'autorité (ou par une autorité ou juridiction de recours) en 2016
7. Quel a été le montant de la plus importante réparation accordée par l'autorité (ou par une autorité ou juridiction de recours) au titre d'un préjudice résultant d'une infraction aux dispositions de la législation sur la protection des données ou la vie privée ?
8. Arrive-t-il à l'autorité de dénoncer publiquement les entités qui ont enfreint la législation sur la vie privée ou la protection des données ? Oui/Non.
- 8.a Si oui, combien d'entités a-t-elle ainsi dénoncées en 2016 ?

E. Flux de données, application de la législation et coopération par-delà les frontières

1. La législation sur la protection des données comprend-elle des dispositions couvrant expressément ce qui suit ?
 - a. La transmission de plaintes aux autorités de protection de la vie privée d'autres pays ou territoires ? Oui/Non
 - b. La divulgation, aux autorités de protection de la vie privée d'autres pays ou territoires, de renseignements obtenus dans le cadre d'enquêtes ? Oui/Non
 - c. L'assistance à d'autres autorités de protection de la vie privée dans le cadre d'enquêtes transfrontières ? Oui/Non
 - d. L'interdiction de divulguer des renseignements à d'autres autorités chargées de l'application des lois ? Oui/Non

2. Existe-t-il, dans votre pays ou territoire, des dispositions juridiques (dans la législation relative à la vie privée ou à la protection des données ou ailleurs) ayant pour effet :
 - a. De restreindre le transfert d'informations personnelles entre pays ? Oui/Non
Si oui, l'autorité doit-elle contribuer à leur application ? Oui/Non
 - b. D'exiger que les centres de traitement des données soient établis sur le territoire national ? Oui/Non.
Si oui, l'autorité doit-elle contribuer à leur application ? Oui/Non

3. La législation sur la protection des données ou la vie privée établit-elle une procédure de reconnaissance formelle à l'égard des autres pays ou territoires où la législation fixe des normes comparables en matière de protection des données ? Oui/Non

3.a Si oui, l'autorité intervient-elle de quelque manière que ce soit dans cette procédure ? Oui/Non

4. En 2016, l'autorité a-t-elle pris part à un programme de détachement de personnel avec une autre autorité chargée de la protection de la vie privée ? Oui/Non.

4.a Si oui, sélectionnez le cas échéant :
 - i. Elle a accueilli temporairement un ou plusieurs agents de cette autorité.
 - ii. Elle a détaché un ou plusieurs de ses agents auprès de cette autorité.
 - iii. Tous les deux, détaché et accueilli.

5. L'autorité est-elle partie prenante à l'un quelconque des réseaux ou accords de coopération aux fins de l'application de la loi ci-après ? (plusieurs réponses possibles)
 - a. *Global Privacy Enforcement Network* (GPEN) – Oui/Non
 - b. Outil d'alerte du GPEN – Oui/Non
 - c. *Cross-border Privacy Enforcement Arrangement* (CPEA) de l'APEC – Oui/Non
 - d. *Enforcement Cooperation Arrangement* de l'ICDPPC – Oui/Non
 - e. *Unsolicited Communications Enforcement Network* (UCENet) – Oui/Non

6. L'autorité exerce-t-elle une fonction d'exécution au titre de l'un quelconque des accords supra-nationaux ci-après ? (plusieurs réponses possibles)
 - a. Bouclier de protection des données UE-États-Unis – Oui/Non
 - b. Bouclier de protection des données Suisse-États-Unis – Oui/Non
 - c. Règles d'entreprise contraignantes de l'UE – Oui/Non
 - d. Système de règles transfrontalières de protection de la vie privée (CBPR) de l'APEC – Oui/Non

7. L'autorité a-t-elle conclu des accords bilatéraux avec ses homologues d'autres pays pour coopérer à l'application de la législation relative à la vie privée ? Oui/Non

8. En 2016, l'autorité a-t-elle pris part aux actions coordonnées suivantes, avec d'autres autorités de nombreux pays, afin d'accroître la sensibilisation du public au sujet de la vie privée et de la protection des données ?
 - a. Journée de la protection des données
 - b. *Asia Pacific Privacy Awareness Week*
 - c. Opération « coup de balai » (*Sweep*) du GPEN

9. En 2016, l'autorité a-t-elle (plusieurs réponses possibles) :

a. Ouvert une enquête conjointe avec une autre autorité investie d'un pouvoir d'exécution ou de régulation dans le pays ?	
b. Ouvert une enquête conjointe avec autorité de protection de la vie privée d'un autre pays ?	
c. Apporté son concours aux investigations d'une autorité de protection de la vie privée d'un autre pays ?	
d. Transmis une plainte à une autorité de protection de la vie privée d'un autre pays ?	
e. Reçu une plainte par l'entremise d'une autorité de protection de la vie privée d'un autre pays ?	

F. Notification des atteintes

1. Des lignes directrices **non contraignantes** relatives à la notification des atteintes ont-elles été édictées par l'autorité dans votre pays/territoire ? Oui/Non.
 - 1.a Si oui, y est-il préconisé de notifier les atteintes :
 - i. À la personne concernée ?
 - ii. À l'autorité ?
 - iii. À la personne concernée et à l'autorité ?

2. Existe-t-il dans votre pays/territoire une quelconque **obligation** de notification en cas d'atteinte ? Oui/Non.

2.a Si oui, l'obligation de notification des atteintes est-elle d'application générale ou vaut-elle seulement pour certains secteurs ?

i. application générale	Oui/Non
ii. secteur public dans son ensemble	Oui/Non
iii. secteur privé dans son ensemble	Oui/Non
iv. secteur des télécommunications	Oui/Non
v. secteur de la santé	Oui/Non
vi. autre(s) secteur(s) (préciser)	Oui/Non

2.b L'obligation de notification s'applique-t-elle vis-à-vis :

- i. De la personne concernée ?
- ii. De l'autorité ?
- iii. De l'autorité et de la personne concernée ?

2.c L'obligation est-elle assortie d'instructions expresses pour la notification des atteintes aux individus vivant dans d'autres pays/territoires ?

2ci. Si oui, préciser en quelques mots.

3. L'autorité est-elle associée à l'application de la réglementation relative à la notification des atteintes à la sécurité ? Oui/Non

4. Combien de notifications d'atteintes ont été reçues par l'autorité en 2016 (au titre de dispositions facultatives ou contraignantes) ?

5. L'autorité a-t-elle publié des informations sur les notifications de violation qu'il reçoit, par exemple, le totale de notifications reçues, la répartition sectorielle ou les détails sur ces notifications qui résultent d'une action formelle? Oui/Non

5.a Si oui, où les informations sont-elles publiées? Sélectionnez le cas échéant et donnez d'autres exemples

	Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.	URL/Hyperlink/Nom
Rapport annuel de l'autorité		
Site web de l'autorité		
Autre:		
Autre:		
Autre:		

G. Questions diverses

1. L'autorité a-t-elle publié des orientations sur l'un quelconque des thèmes suivants, considéré sous l'angle de la protection des données (plusieurs réponses possibles) :

a. Le profilage ?	
b. Le développement d'applications ?	
c. L'internet des objets ?	
d. Les rapports sur la transparence ?	
e. L'intelligence artificielle ?	

2. L'autorité dispose-t-elle d'un cadre formel pour ses interactions avec la société civile (par ex. tenue de réunions à intervalles réguliers) ? Oui/Non

2.a Si oui, s'il vous plait préciser

3. L'autorité a-t-elle réalisé un sondage d'opinion en 2016 ?

3.a Si oui, indiquer son URL.

FIN DU QUESTIONNAIRE